

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2013)
Heft: 285-286

Rubrik: Actualité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

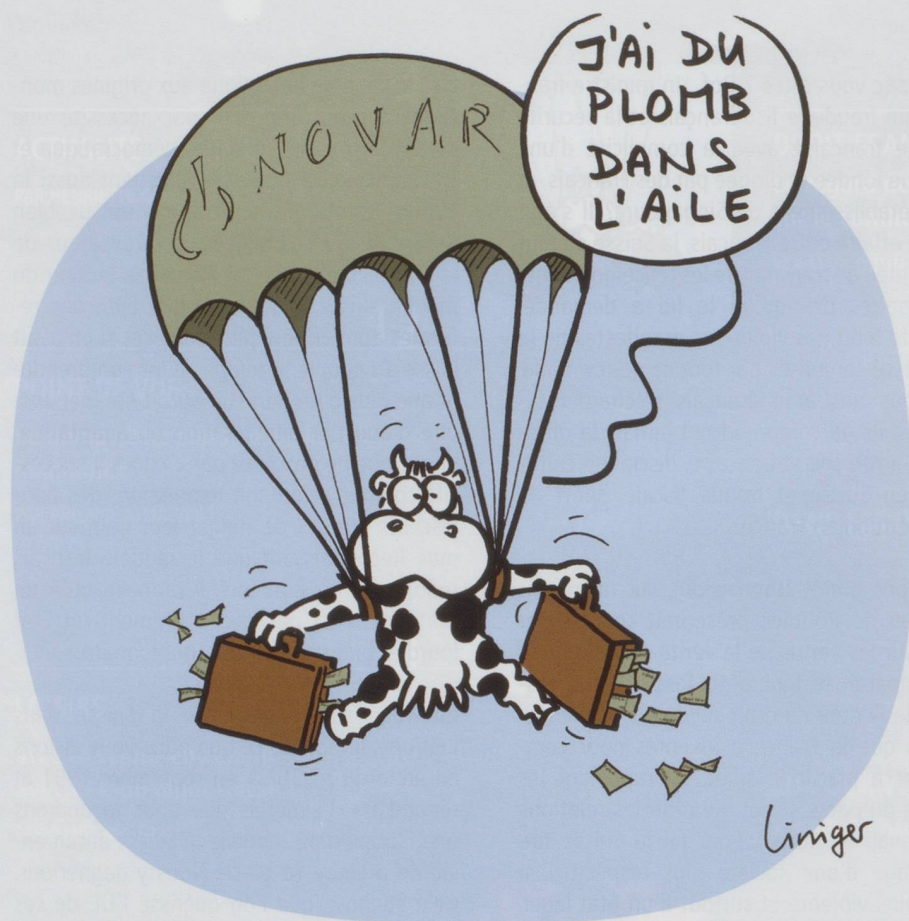
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

par Henriette Germain – illustré par Liniger



LA FIN DES PARACHUTES DORÉS ?

Votations : Le peuple suisse a accepté à 67,9 % l'initiative Minder contre les rémunérations abusives des patrons des sociétés suisses cotées en Suisse ou à l'étranger, et notamment leurs parachutes dorés. Trois principales dispositions sont prévues pour en finir avec les « rémunérations excessives » des patrons. Les sanctions prévues en cas d'infraction vont d'une amende (d'un montant équivalent à six années de revenus) à trois ans de prison. Selon le texte approuvé par les Suisses, la durée du mandat des membres des conseils d'administration devra être limitée à un an et certaines formes de rémunérations, telles que les indemnités de départ ou les primes pour des achats d'entreprises, seront interdites. Enfin, les rémunérations du conseil d'administration et de la direction devront être approuvées obligatoirement par l'assemblée générale des actionnaires, qui devront voter chaque année la somme des rémunérations mise à disposition des membres du conseil d'administration et de la direction.

Résultat de votations

■ Pourtant accepté par 54,3 % des Suisses, l'article constitutionnel sur la famille n'a pas obtenu la majorité des cantons (11 contre 15). Le scrutin a révélé un double clivage : entre Romands et Alémaniques et entre villes et campagnes.

■ Le peuple suisse a dit oui, par 62,9 % des voix, à la révision de la loi sur l'aménagement du territoire. Le Valais est le seul canton à l'avoir refusée, à 80,4 %.

■ Le Conseil fédéral a approuvé les demandes de douze cantons (Argovie, Berne, Fribourg, Genève, Grisons, Lucerne, Neuchâtel, Soleure, Bâle-Ville, Schaffhouse,

Saint-Gall, Thurgovie) qui souhaitent utiliser le vote électronique lors de la votation populaire du 9 juin prochain. Ce sont ainsi 163 000 citoyens qui pourront voter par cette voie électronique. Ces douze cantons avaient déjà mené des essais de vote électronique avec succès. Dans dix des douze cantons, le vote sera réservé uniquement aux Suisses de l'étranger.

Partis

■ Le Parti bourgeois démocratique (PBD) s'engage en faveur de négociations avec l'Union européenne au sujet de l'échange d'informations bancaires. Le parti pense que la négociation est la seule solution pour éviter que la Suisse se retrouve dos au mur avec une formule dont elle ne veut pas.

■ Le président fondateur de la Lega des Tessinois, Giuliano Bignasca, est décédé à son domicile à l'âge de 68 ans. Le bouillonnant Tessinois, antieuropéen convaincu, avait siégé au Conseil national pendant six mois en 1995 puis durant la législature 1999-2003.

Affaires étrangères

■ Le Conseil fédéral a refusé la livraison à destination des États-Unis de pièces détachées et d'éléments d'assemblage pour pistolets. Les pistolets finis auraient été ensuite exportés pour équiper la garde royale d'Arabie Saoudite. Le gouvernement a estimé que les pièces détachées auraient pu servir à construire des armes susceptibles d'être utilisées pour commettre des infractions aux droits de l'homme.

■ Les avions des pays engagés militairement au Mali pourront survoler la Suisse. Le Conseil fédéral a donné son feu vert. L'autorisation s'étend aux appareils transportant des munitions et des armes. Pour le gouvernement, la décision est compatible avec la neutralité helvétique, puisque la France est intervenue au Mali à la demande du gouvernement malien et en accord avec une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU.

■ La Suisse et l'Angola ont signé deux accords. L'un porte sur une coopération mi-

gratoire entre les deux pays, l'autre octroie l'exemption de visa pour les diplomates angolais.

■ Le Conseil fédéral a nommé Jean-Frédéric Jauslin ambassadeur auprès de l'UNESCO et de la Francophonie, en remplacement de Rodolphe Imhoof, parti à la retraite, mais l'actuel directeur de l'Office fédéral de la culture ne prendra ses fonctions que le 1^{er} septembre. Le poste sera donc assumé *ad interim* par l'actuel ambassadeur de Suisse à Paris, Jean-Jacques de Dardel.

Conseil fédéral

■ Le Conseil fédéral a désigné le professeur français Philippe Gillet (voir *Suisse Magazine* n° 259-260), actuellement vice-président pour les affaires académiques de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) pour assurer la présidence par intérim de l'EPFL du 1^{er} août 2013 au 31 janvier 2014. Après 13 ans de présidence, le professeur Patrick Aebischer souhaite en effet prendre un congé sabbatique de six mois pour se consacrer à la recherche et à l'expérimentation de nouvelles formes d'enseignement, notamment en ligne.

■ Le Conseil fédéral continue d'intensifier sa lutte contre le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale. Il veut plafonner les gros achats en liquide de biens immobiliers et autres produits de luxe (œuvres d'art, joaillerie, or). Un projet de loi, débattu jusqu'au 15 juin, prévoit ainsi de limiter ces paiements à 100 000 francs, ceux excédant cette somme devant être effectués par l'intermédiaire d'organismes financiers soumis aux règles visant à lutter contre le blanchiment d'argent. Le Conseil fédéral souhaite de cette manière se conformer aux nouvelles réglementations du Groupe d'action financière (GAFI), un organisme intergouvernemental de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

■ Les délais impartis pour la récolte des signatures pour des référendums et des initiatives populaires devraient être améliorés. Le Conseil fédéral a proposé diverses mesures pour éviter la répétition d'un couac tel que l'échec du référendum contre les accords fiscaux. Les autorités cantonales devront envoyer suffisamment

tôt aux comités d'initiative ou référendaires l'attestation de la qualité d'électeur concernant les signatures déjà remises et ce, avant l'écoulement des quatre cinquièmes du délai imparti. Le recomptage des voix pour une votation ou une élection ne pourra plus être exigé qu'en cas de soupçons d'irrégularité crédibles.

Naturalisations



■ La commission des institutions politiques du Conseil national a décidé de durcir les conditions d'admission à la naturalisation, par 12 voix contre 8 et 2 abstentions. Le projet va plus loin que ce que souhaitait le Conseil fédéral : la durée de séjour minimale pour demander le passeport suisse passe de 8 à 10 ans, les jeunes entre 10 et 20 ans ne bénéficient pas d'un traitement de faveur, le candidat à la naturalisation doit être « familiarisé avec les conditions de vie en Suisse » et faire preuve de son aptitude à « bien communiquer au quotidien dans une langue nationale, à l'oral et à l'écrit ». Le projet doit maintenant être examiné en plénum.

Parlement

■ Les conseillers aux États ne voteront plus à main levée. Après les récentes polémiques

sur des erreurs lors du décompte des voix, ils ont accepté, par 27 voix contre 17, d'introduire le scrutin électronique. Mais le public ne connaîtra pas les votes individuels. En effet, les noms des sénateurs ne seront connus que pour les votes d'ensemble, les votes finaux, les votes à majorité qualifiée. La date d'entrée en vigueur du changement sera décidée par le bureau du Conseil des États.

■ Le traitement des initiatives parlementaires en procédure de divergence ne devrait plus excéder un an. Le National s'est rallié tacitement au Conseil des États sur cette proposition visant à améliorer l'organisation des Chambres fédérales.

Initiatives, référendums, pétitions

■ Une initiative populaire intitulée « Protéger la vie pour remédier à la perte de milliards » a été lancée par les milieux anti-avortement. Les initiants proposent de compléter la Constitution avec cette seule phrase : « La vie humaine est protégée ». Les avortements sont néfastes pour l'économie suisse, estime le comité selon lequel les quelque 100 000 pertes de naissances des dix dernières années ont constitué une perte économique de 333 millions de francs. La Suisse compte un taux d'avortement parmi les plus bas au monde, avec 6,4 IVG pour 1 000 femmes.

■ Un comité interpartis, mené par l'association des importateurs suisses d'automobiles Auto-Suisse, a lancé l'initiative « Pour un financement équitable des transports ». Les initiants estiment que les impôts et redevances versés à l'État par les usagers de la route doivent profiter uniquement à la route.

■ Munie de 56 135 signatures, une pétition a été déposée à la Chancellerie fédérale par l'association de défense des aînés Avivo. Le texte réclame le remboursement des primes d'assurance maladie payées en trop depuis 1996, d'un montant de deux milliards de francs.

■ La récolte des signatures pour le référendum qui s'oppose à l'ouverture non-stop des stations-service a abouti en un temps record. En deux mois, le comité référendaire « Alliance pour le dimanche » et les syndicats ont recueilli environ 60 000 signatures.

par Henriette Germain - illustré par Liniger

Énergie

■ Les Écoles polytechniques fédérales recevront 60 millions de francs de plus pour développer la recherche énergétique jusqu'en 2016. Après le National, le Conseil des États a décidé d'accroître de 202 millions de francs les moyens des EPF dans le plan d'action visant à encourager l'innovation.

■ La tentative du Land autrichien du Vorarlberg de faire fermer la centrale nucléaire bernoise de Mühleberg a définitivement échoué. Un tribunal d'Innsbrück a écarté sa plainte.

■ En vertu de l'ordonnance sur l'énergie, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) doit fixer régulièrement une augmentation des capacités pour les installations photovoltaïques dans le système de la rétribution à prix coûtant. Ce contingentement doit garantir le développement continu des capacités. Cette année, l'augmentation a été fixée à 57 MWp (2 310 installations). Cela permettra de réduire la liste d'attente comprenant plus de 24 000 installations photovoltaïques (état en mars 2013) de 2 725 installations.

Finances

■ Le Conseil fédéral a accepté de prolonger de quatre années supplémentaires, soit jusqu'en 2017, la durée d'application du taux spécial de TVA pour les prestations d'hébergement. Le gouvernement répond ainsi à la demande de la commission de l'économie et des redevances du National. Introduit en 1996, le taux spécial applicable à l'hôtellerie avait déjà été prolongé à quatre reprises.

■ La Suisse a effectué son premier paiement à la Grande-Bretagne dans le cadre de l'accord sur l'imposition à la source dit Rubik entré en vigueur le 1^{er} janvier dernier. L'Administration fédérale des contributions (AFC) a ainsi versé 500 millions de francs au fisc britannique.

■ Les gains des jeux d'argent devraient à l'avenir être exonérés de l'impôt. Le Conseil fédéral veut par ailleurs supprimer l'interdiction des casinos en ligne. Ce sont les grandes lignes de la future législation

fixées par le Conseil fédéral dont la mise en consultation sera effectuée durant le second semestre.

Transports

■ Une pétition signée par 20 000 personnes, notamment neuchâteloises et franc-comtoises a été solennellement remise au siège de Lyria à La Défense, près de Paris. Son objet : obtenir le maintien de la ligne TGV Berne-Neuchâtel-Paris, menacée de suppression en raison de son manque de rentabilité.

■ La Commission européenne mène des discussions avec la Suisse pour que cette dernière introduise une vignette autoroutière de courte durée, entre sept et dix jours environ. L'information révélée par le *St. Galler Tagblatt* a été confirmée par un porte-parole du commissaire européen aux Transports, Siim Kallas.



■ La Suisse devrait être plus sévère avec les compagnies aériennes qui transportent des étrangers sans papiers valables. L'objectif est de réduire les demandes d'asile. Le Conseil fédéral a remis au Parlement une modification de la loi.

■ Le prix de la vignette autoroutière passera de 40 à 100 francs dès 2015. Le Conseil national a renoncé à fixer ce montant à 70 francs, éliminant ainsi la dernière divergence avec le Conseil des États dans le nouvel arrêté sur le réseau des routes

nationales. Le projet vise à inclure quelque 400 km de routes supplémentaires dans le réseau. La hausse du prix de la vignette, souhaitée par le Conseil fédéral, permettra de financer à long terme cette extension du réseau et son entretien. Un référendum a été lancé contre le projet, les 50 000 signatures nécessaires devant être rassemblées avant le 13 juillet.

Statistiques

■ Les ventes de jouets traditionnels ont reflué de 1,1 % l'an dernier en Suisse et atteint 435 millions de francs. Les plus convoités ont été les poupées de figures mythiques ou de vampires, les jeux de construction et les jeux éducatifs électroniques, parmi lesquels les « livres parlants ». L'Association suisse des jouets prévoit une année 2013 stable pour la branche.

■ Selon une étude du cabinet d'audit KPMG, 47 % des grandes entreprises et 13 % des PME en Suisse ont été victimes de criminalité économique ces deux dernières années, avec un préjudice qui se monte en moyenne à 360 000 francs par cas. Si les PME sont le plus souvent confrontées à des vols et des malversations, les grandes entreprises doivent principalement faire face à des vols de données et à l'utilisation frauduleuse de celles-ci.

■ La Suisse se révèle dynamique en matière de brevets. La demande de brevets par tête d'habitant n'est aussi élevée dans aucun autre pays européen. L'an dernier, 835 requêtes pour un million de résidents ont été déposées en Suisse, contre 336 en Allemagne, 150 en France et 112 aux États-Unis. Selon le classement de l'Office européen des brevets, le plus grand demandeur est le groupe zurichois ABB (481 requêtes), suivi du groupe industriel français Alstom, plus grand employeur privé du canton d'Argovie (399 requêtes), de Nestlé (382) et des deux géants bâlois Roche (376) et Novartis (315).

■ Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) prévoit une hausse du PIB de la Suisse de 1,3 % cette année (soit le même taux qu'il indiquait en décembre dernier). En revanche, pour 2014, il anticipe un taux de croissance de 2,1 % contre 2 % aupa-

ravant. Selon le SECO, l'économie suisse est poussée par les vents favorables des marchés financiers internationaux et par le regain de dynamisme de l'économie mondiale qui se profile.

Banques

■ Sur proposition de la Banque nationale suisse (BNS), le Conseil fédéral a décidé d'activer partiellement le volant anticyclique pour lutter contre la surchauffe du marché immobilier. Dès le 30 septembre, les banques devront donc renforcer la couverture en fonds propres de leurs créances hypothécaires.

■ UBS s'est vu infliger une amende de 9,45 millions de livres par les autorités de régulation du secteur financier britannique pour avoir exposé ses clients à des « risques inacceptables » lors de la commercialisation d'un fonds d'investissement.

Environnement

■ Constatant que les campagnes de prévention, les amendes et les consignes sont inefficaces pour lutter contre les déchets, les villes et communes suisses ont proposé un « centime du *littering* ». Cette taxe serait introduite sur les bouteilles en PET, les canettes et les cigarettes afin d'en financer le nettoyage. Les communes dépensent chaque année 50 millions de francs, uniquement pour ramasser les mégots.

Industrie et commerce

■ Huit ans après avoir racheté le fabricant jurassien de couteaux de poche Wenger, Victorinox souhaite désormais fusionner les deux marques sous la seule marque Victorinox. Seuls les produits de licence Wenger (tentes, sacoches, bagages...) conserveront la marque. Tous les emplois de Wenger seront conservés, a promis la direction de Victorinox.

■ Fondée en 1946 par des syndicalistes de la fédération des ouvriers du bois et du bâtiment, la société coopérative Covesta Construction, sise à la Chaux-de-



SORTIR DU NUCLÉAIRE...

Énergie : Le Conseil fédéral s'oppose à l'initiative « Sortir du nucléaire » des Verts et a décidé de présenter sa stratégie énergétique 2050 comme contre-projet indirect. Si le Conseil fédéral maintient l'objectif d'un abandon progressif du nucléaire, il souhaite laisser les centrales en exploitation aussi longtemps qu'elles seront sûres. Il n'est donc pas question pour le gouvernement d'accepter des durées d'exploitation fixes.

Fonds (NE), a demandé sa mise en faillite. Ce dépôt de bilan entraîne la perte de 30 emplois. Covesta était l'une des dernières coopératives de Suisse romande.

■ La Fédération horlogère (FH) annonce sa démission d'Economiesuisse pour la fin de cette année. La décision entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2014. La FH se dit mécontente de la position de l'organisation faïtière des entreprises suisses au sujet du dossier Swissness.

■ Les marques Breguet, Blancpain, Jaquet Droz, fleurons de prestige de Swatch Group, ont effleuré la barre du milliard de francs de chiffre d'affaires l'an dernier, dont plus de la moitié est généré par Breguet. Mais le seuil devrait être franchi cette année.

Après un bon début 2013 (croissance à deux chiffres), le responsable des trois marques, Marc Alexander Hayek, souhaite réduire les délais d'attente et étendre la présence de Breguet en Chine.

■ Le début d'année est bon pour l'horloger Jaeger LeCoultre : la tendance des ventes est positive, près de 70 nouveaux postes ont été ouverts dans la Vallée de Joux, un second site d'assemblage se développe à Porrentruy (JU) avec des effectifs qui vont passer de 18 à plus de 50 personnes dans les prochains mois. Jaeger LeCoultre, qui possède 54 boutiques monomarque, prévoit d'en ouvrir cette année à New York, Francfort, Zurich et Pékin, puis, plus tard, à Vienne et Miami.



L'EPFL À LA "TÊTE" DU HUMAN BRAIN PROJECT

Sciences : Le projet de recherche sur le cerveau Humain Brain Project (HBP) de l'École polytechnique fédérale de Lausanne a été retenu par l'Union européenne comme l'un des deux projets phares des technologies futures et émergentes. À ce titre, il va recevoir une subvention d'un milliard d'euros sur dix ans. L'objectif du HBP est de concevoir un modèle intégrant toutes les connaissances sur le cerveau. Une simulation du cerveau humain devrait permettre à terme de servir d'outil de recherche pour les neuroscientifiques. L'autre projet retenu par l'Union européenne vise à exploiter les potentialités du graphène, un nouveau matériau qui pourrait révolutionner notamment l'informatique. Ce projet rassemble 126 groupes de recherche de 17 pays européens, dont les universités de Bâle, Genève et Zurich, l'École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ) et le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (EMPA).

Personnalités

■ Claude Nobs a reçu à titre posthume le prix d'honneur des Swiss Music Awards délivrés à Zurich. Le « Tribute Award » a récompensé le père du Montreux Jazz Festival pour l'héritage musical que ce découvreur de talents a laissé au public suisse.

■ Le Valaisan Balthazar Lovay, artiste et commissaire d'exposition, a été élu à l'unanimité à la direction artistique du centre d'art de Fribourg Fri-Art. Il était l'un des 68 candidats provenant de Suisse, d'Europe et des États-Unis. Il doit prendre ses fonctions dès le mois de mai et il prévoit une première exposition en automne.

■ La réalisatrice vaudoise Jacqueline Veuve est décédée des suites d'une longue maladie. Elle avait 83 ans.

Nature

■ L'ours M13 a été abattu dans le Val Poschiavo (GR). Le jeune plantigrade était devenu dangereux pour l'homme parce qu'il venait systématiquement chercher sa nourriture dans les zones d'habitation, qu'il suivait des personnes durant la journée et qu'il ne se montrait absolument pas farouche en dépit de plusieurs actions menées pour l'éloigner des villages. Le risque qu'un accident se produise était devenu trop important.

■ Un lynx capturé près d'Asuel, dans le canton du Jura, va être déplacé en Autriche pour y renforcer la population existante. La capture s'inscrit dans le cadre d'un projet international de conservation qui vise à encourager l'expansion de ce carnivore dans les Alpes. Deux lynx ont déjà été déplacés dans le parc national autrichien des Kalkalpen : une femelle venant des Préalpes fribourgeoises et plus récemment un mâle du Jura neuchâtelois.

■ Le zoo de Bâle a vécu la première naissance d'un orang-outan depuis 1990. La femelle Revital a mis au monde une petite Ketawa. La mère et son bébé se portent bien.

Distinctions et nominations

■ Deux jeunes designers issus de la Haute École d'art et de design (HEAD) de Genève figurent parmi les dix finalistes du Festival de mode et de photographie de Hyères. La compétition « mode » de ce Festival est l'une des plus cotées au monde. Le concours final aura lieu fin mai.

■ Le réalisateur bernois Mano Khalil a reçu le Prix de Soleure pour son film *Der Imker*, à l'occasion des 46^e Journées de Soleure, le festival du cinéma suisse. Le film *More than Honey* de Markus Imhoof a quant à lui été récompensé par le Prix du public. Les Journées de Soleure ont battu leur record d'affluence cette année, avec près de 60 000 visiteurs en huit jours, soit 5 % de plus qu'en 2012.

■ L'écrivaine vaudoise Anne Cunéo a été décorée à Berne des insignes de Commandeur dans l'Ordre national du mérite, par l'ambassadeur de France en Suisse Michel Duclos. Le plus haut grade de l'Ordre national du mérite vient récompenser « la puissance créatrice d'une auteure qui fait rayonner la langue et la culture françaises ». Anne Cunéo et Yvette Jaggi, l'ancienne directrice de Pro Helvetia, sont les deux seules personnalités suisses à avoir reçu les insignes de Commandeur ces dix dernières années.

■ L'ancien conseiller d'État neuchâtelois Jean Studer a été élu à l'unanimité à la présidence du Festival international du film fantastique de Neuchâtel, le NIFFF. Les organisateurs voient en ce cinéophile convaincu un ambassadeur de choix susceptible de servir les intérêts de la manifestation. Jean Studer succède à Pierre-Yves Jeanneret. Il n'interviendra pas dans la programmation mais accompagnera la structure existante dans ses développements.

Manifestations

■ Alors qu'il doit se dérouler du 27 au 30 juin prochain, l'Open air de Saint-Gall affiche déjà complet. Tous les billets de la 37^e édition du festival de rock ont été vendus, ont annoncé les organisateurs, qui attendent près de 30 000 personnes par jour. Cette année, les têtes d'affiches seront les Américains Kings of Leon.

■ Après 2007 et 2009, Prince sera de retour cette année au Festival de jazz de Montreux, avec trois concerts exceptionnels les soirs des 13, 14 et 15 juillet.

Sciences

■ Des chercheurs de l'Institut Paul Scherrer et de l'Indian Institute of Science Education and Research sont parvenus à créer un nanodamier magnétique qui s'auto-assemble par les propriétés magnétiques de ses molécules. Un pas de plus vers l'ordinateur quantique.

■ Depuis quelques mois, un nouveau supercalculateur est à disposition des chercheurs de l'Arc lémanique à l'EPFL. BlueGene/Q peut réaliser 172 000 milliards

d'opérations à la seconde. Il est quatre fois plus rapide que son prédécesseur et consomme moins d'énergie.

■ Le Conseil fédéral formalise son soutien au projet Solar Impulse. Des contrats de partenariats vont être conclus sous l'égide de Présence Suisse, en étroite collaboration avec les autres départements concernés (DDPS, DFF, DETEC, DFI). Les prestations actuellement accordées à Solar Impulse par la Confédération seront maintenues jusqu'à fin 2015. De son côté, Solar Impulse rendra plus évidente l'importance de la Suisse dans son projet.

■ Des chercheurs bâlois ont identifié plus de 300 nouvelles protéines régulées par la voie de signalisation mTOR, une protéine qui contrôle des processus comme la croissance cellulaire et le métabolisme et dont les dysfonctionnements sont impliqués dans de nombreuses maladies. Ces travaux ont été publiés dans la revue *Science*.



■ Des astronomes de l'École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ) ont découvert un objet qui pourrait être une planète en formation. Ce serait la première fois qu'un tel processus peut être directement observé.

■ Des scientifiques de cinq hautes écoles européennes dont l'EPFZ, ont développé une plate-forme de *cloud computing* permettant à des robots d'échanger du savoir et d'effectuer des calculs en ligne. Les machines peuvent ainsi d'elles-mêmes apprendre de nouvelles tâches.

■ Des scientifiques de l'École polytechnique fédérale de Zurich ont mis au point une molécule permettant de transformer

de l'eau et de l'alcool en électricité. Ils espèrent pouvoir bientôt fabriquer une pile à combustible fonctionnant avec cette molécule. Les chercheurs de l'EPFZ pensent aussi pouvoir inverser la réaction et ainsi être capables, à partir de CO₂ et d'hydrogène, de produire du méthanol utilisable ensuite comme carburant.

Médias, communication

■ La publicité en ligne a poursuivi sa forte croissance l'an dernier en Suisse. Les annonceurs ont dépensé dans ce domaine 674,4 millions de francs contre 520,8 millions en 2011, selon l'institut Media Focus. Ce sont les annonces placées dans les moteurs de recherche qui ont connu la plus forte progression.

■ Selon une étude de l'Université de Saint-Gall, 85 % de la population suisse utilisent Internet, soit 3 % de plus qu'en 2010. Et les Suisses n'hésitent pas à acheter en ligne. Les billets d'avion sont restés le produit le plus acheté sur Internet l'année dernière, 62,8 % des personnes interrogées ayant indiqué avoir acheté des billets exclusivement en ligne. 50,2 % indiquent avoir fait de même pour des réservations de voyages. En revanche, Internet reste peu utilisé pour acheter des parfums ou des cosmétiques (1,9 %), des produits alimentaires ou des bijoux (1,8 % dans les deux cas).

Patrimoine

■ L'association Présence de Jean Tschumi s'oppose au projet du maire d'Orléans qui prévoit la démolition de l'usine Farmar d'Orléans afin d'y implanter une salle de sports de 10 000 places. L'usine Famar, anciennement Laboratoire Sandoz, a été construite en 1950 par le grand architecte suisse Jean Tschumi (1904-1962). Présence de Jean Tschumi (21 av. Dauphine, 45100 Orléans) a lancé une pétition pour sauvegarder cette réalisation représentative de l'architecture du XX^e siècle, pétition déjà signée par de nombreuses personnalités : architectes, directeurs de musées, artistes, universitaires. *NDLR : Merci au lecteur qui nous a transmis l'information.*

Santé

■ Le Conseil fédéral a approuvé la stratégie globale « Santé 2020 ». Touchant l'ensemble du système de santé, celle-ci comprend 36 mesures visant à assurer la qualité de vie, à renforcer l'égalité des chances, à améliorer la qualité des soins et à optimiser la transparence du système de santé en Suisse. La mise en œuvre de ces mesures se fera progressivement au cours des prochaines années, de concert avec les principaux acteurs concernés. L'objectif visé consiste à aménager le système de santé suisse de manière optimale afin de pouvoir relever les défis à venir et faire en sorte qu'il reste financièrement supportable.

■ Médecins, hôpitaux et assureurs ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur une nouvelle adaptation des tarifs des prestations médicales. TarMed, le système de tarification habituellement révisé chaque année, ne connaîtra donc pas de changement en 2013.

■ L'assuré ne devrait plus payer la différence de tarif pour des soins ambulatoires qu'il choisit de recevoir dans un autre canton que le sien. Le Conseil fédéral est prêt à entrer en matière sur une motion de Ruth Humbel (PDC/AG). Actuellement, les caisses maladie ne prennent en charge un traitement ambulatoire suivi dans un autre canton que jusqu'à concurrence du tarif appliqué dans la région de domicile ou de travail du patient, la différence devant être prise en charge par l'assuré en plus de la quote-part et de sa franchise.

■ L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) devrait mieux pouvoir surveiller les assureurs maladie. Le Conseil des États a adopté par 31 voix contre 4 une loi qui doit notamment permettre de régler le cas des primes excessives. Le National doit encore se prononcer.

Tribunal fédéral

■ Le Tribunal pénal fédéral a rendu une décision concernant le blocage des fonds appartenant à des proches de l'ancien dictateur libyen : il a débouté le fils de Bachir Saleh, ex-directeur de cabinet de Mouammar Kadhafi.

■ La police militaire (PM) peut dénoncer les chauffards qui ne respectent pas le code de la route. Le Tribunal fédéral a débouté un automobiliste qui avait contesté le droit de la PM de contrôler la vitesse d'autres véhicules que ceux de l'armée. Le TF relève que la PM peut intercepter ou dénoncer des conducteurs qui mettent en danger la sécurité du trafic. Tel est le cas pour les plus graves violations du code de la route comme l'excès de vitesse commis par le recourant.

Sécurité

■ Le président de la Confédération Ueli Maurer et le chef du gouvernement liechtensteinois Klaus Tschütscher ont signé une déclaration d'intention. Ce document précise que la Suisse et le Liechtenstein veulent continuer à développer et approfondir une collaboration dans le domaine de la sécurité. La défense contre les cyber-risques, la protection de la population et des exercices communs, tels sont les thèmes proposés pour intensifier la collaboration entre les deux pays.

Sports



■ Le parcours du millésime 2013 du Tour de Suisse de cyclisme, qui se déroulera du 8 au 16 juin, a été dévoilé. Au menu, 9 étapes avec notamment deux contre-la-montre, le passage des cols de l'Albula (2 315 m) et du Nufenen (2 478 m, le plus haut du pays),

et quelques détails insolites : le départ d'un ferry lors de la 7^e étape et une traversée de Zurich à l'heure de la sortie des bureaux... Les cyclistes parcourront notre beau pays sur 1 318,9 km...

■ Tous les espoirs olympiques de la Suisse ne sont pas morts avec le non grison pour les Jeux olympiques de 2022 (voir Grisons dans nos pages « Dans les cantons »). Les cantons de Suisse centrale relancent en effet leur projet de candidature à l'accueil des Jeux olympiques de la jeunesse à Lucerne en 2020.

Insolite

■ « SG 1 » a sans doute battu le record de la plaque d'immatriculation la plus chère vendue en Suisse. Lors d'une vente aux enchères en ligne, son acquéreur l'a emportée avec une mise de 135 000 francs. À titre comparatif, la plaque « ZH 1000 », avait été achetée 131 000 francs, la « VD 1 » 122 500 francs, ou la « GR 8 » 111 111 francs. Le canton de Saint-Gall vend aux enchères des plaques d'immatriculation aux numéros spéciaux depuis 2009. Cela lui permet d'encaisser chaque année environ un million de francs, une somme destinée au fonds pour les routes.

Statistiques

■ Au 31 décembre dernier 1 825 060 étrangers résidaient en Suisse, soit une augmentation de 3 % en un an. La grande majorité des ces étrangers proviennent des 27 États de l'Union européenne et des pays de l'AELE. Les étrangers les plus nombreux viennent d'Italie (294 359), d'Allemagne (285 379), du Portugal (238 432), de France (103 929) et de Serbie (94 851).

■ Les frontaliers étrangers venant travailler en Suisse sont toujours plus nombreux. Fin 2012, l'Office fédéral de la statistique dénombrait 263 813 personnes, soit une hausse de 4,8 % en un an. Un actif occupé sur dix est un frontalier dans la région lémanique et dans la Suisse du Nord-Ouest. Le taux atteint 25 % au Tessin... Il faut enfin noter que 52,8 % des frontaliers viennent de France.

■ L'année dernière a été marquée par une augmentation des naissances et des décès. Le nombre de mariages et de partenariats enregistrés a également progressé. Ce sont les résultats provisoires de la statistique du mouvement naturel de la population de l'Office fédéral de la statistique (OFS) pour 2012.

■ Les chutes de pierres et les éboulements ont fait cinq morts l'an dernier en Suisse. Ce bilan est au-dessus de la moyenne annuelle des dix dernières années. En revanche, la somme totale des dégâts s'est élevée à 40 millions de francs, soit nettement moins que les années précédentes.

Vie quotidienne

■ Selon une étude de l'Université de Zurich, quelque 338 000 enfants âgés de 9 à 16 ans ont déjà été confrontés à des images à caractère pornographique ou ont fait l'objet de harcèlement sur Internet durant les douze derniers mois. Cette situation est ignorée par leurs parents dans près de 40 % des cas.

■ Pour répondre à l'augmentation régulière du nombre d'étudiants, l'EPFL envisage de limiter davantage l'accès de ses cours aux jeunes Européens. Aujourd'hui, un bachelier français doit posséder une moyenne d'au moins 14 sur 20 pour entrer à l'EPFL. Le projet vise à rehausser ce seuil, ainsi que pour les Allemands désireux d'entrer à l'EPFZ. Les mesures entreraient en vigueur à la rentrée 2014 mais doivent auparavant être adoptées par le Conseil des EPF, le Secrétariat d'État à la formation et l'Office fédéral de la justice doit s'assurer que la mesure est conforme aux accords internationaux.

■ Les imams de Suisse devraient bénéficier à l'avenir d'une formation supérieure. Les représentants des musulmans, des universités et des hautes écoles se sont accordés à l'occasion d'une journée de conférences organisée par le Secrétariat d'État à la formation.

■ Projet commun de la Confédération et des cantons, le portail ch.ch, lancé en 2006, fait peau neuve. La nouvelle mouture est résolument axée sur les besoins en informations du public et rassemble sur



PAS DE MORATOIRE POUR SAUVER LES ABEILLES

Environnement : Le Conseil fédéral refuse d'emboîter le pas à l'Union européenne qui envisage un moratoire de deux ans sur l'utilisation de certains pesticides nuisibles aux abeilles. Selon le gouvernement, l'hécatombe de l'hiver 2011-2012 est due au parasite varroa et non aux pesticides. Il n'est donc pas question de tenir compte de la pétition lancée par Greenpeace avec le soutien d'apiculteurs et remise fin février, pétition qui a recueilli quelque 80 000 signatures en un an et qui exige l'interdiction immédiate des pesticides dangereux pour les abeilles.

une plate-forme unique toutes les informations des autorités fédérales, cantonales et communales dont la population a besoin au quotidien. Quelle que soit la demande de l'utilisateur, celui-ci sera dirigé dans la langue de son choix vers le bon service. Les frais de gestion annuels du portail, 1,2 million de francs, sont pris en charge à part égale par la Confédération et les cantons.

Armée

■ Pendant 72 heures, la ville de Sion a été l'endroit le plus protégé de Suisse. En effet 1 600 militaires des troupes d'aviation et de défense contre avions ont été engagés sur la base aérienne de la cité valaisanne pour un exercice qui n'avait plus été effectué depuis une dizaine d'années. Le trafic civil de l'aéroport de Sion n'a pas été perturbé par l'exercice. ■